Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/06/2024 - 12503 - 2010 B 01162 - 521 851 600 - MS CONSEIL

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)

cerfa N°15948*06

Désignation de l'entreprise	MS CONSEIL		Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	6 RUE DE LA GARRIGUE	34130 MUDAISON	
SIRET	5 2 1 8 5 1 6 0 0 0 0 2 8		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent *	

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2023 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	36 540	030 10 715	25 825
	Immobilisations financières * (1)		040	164 597	042	164 597
		Total I (5)	044	201 137	048 10 715	190 422
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	87 045	070 17 138	69 908
		Autres * (3)	072	29 776	074	29 776
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	305 791	086	305 791
	Charges constatées d'avance *		092	2 361	094	2 361
		Total II	096	424 973	098 17 138	407 836
		Total général (I + II)	110	626 110	112 27 853	598 258

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	100 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	10 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants 131)	132	3 017
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	391 753
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	504 770
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 247
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 21 874)	172	26 526
	Comptes courants d'associés	173	64 521
	Autres dettes	175	194
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	93 488
	Total général (I + II + III)	180	598 258

RENVOIS								
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	29 457		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	5 000

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise MS CONSEIL — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2023

A- RESULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210	
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
		services *			215	218	268 403
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			217	222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	2 195
				Total des produits d'exploitation hors TVA	**(I)**	232	270 598
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier :		- immobilier :.....30 858)		242	91 503
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	735)		244	735
	Rémunérations du personnel*					250	117 681
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	25 732
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)		254	3 095
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	123
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
				Total des charges d'exploitation	**(II)**	264	238 868
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	31 730
Produits financiers (III)	280	365 983		**Charges financières (V)**		294	4 601
Produits exceptionnels (IV)						290	5 000
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	6 358
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**					310	391 753

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 391 753 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
Provisions non déductibles*						322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						324	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	39 443
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987		342			
Reprise d'entreprises en difficulté *(44 sexies)*	981		JEI *(44. sexies A)*	989					
ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138					
Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345								
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	364 500		
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655					
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643					
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645					
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647					
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648					
Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641					
Dont divers — Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990					
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		352	66 696	354	
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
Déficits — Déficits antérieurs reportables : * 1 113 267 dont imputés sur le résultat :								360	66 696
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col.1	Déficit col.2		370	0	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

MS CONSEIL

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 6 rue de la Garrigue ZAE du Bosc
34130 MUDAISON
RCS MONTPELIER 521 851 600

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2024

L'an 2024, le 17 juin, à MUDAISON,

Les associés de la société MS CONSEIL se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :
- Monsieur Michael STEINFELD
- Madame Cornelia FELGENTRÄGER, épouse STEINFELD

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. L'Assemblée est présidée par Monsieur Michael STEINFELD, Président associé. Madame Cornelia FELGENTRÄGER assure le secrétariat de séance.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard,
- Rémunération de la présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- les rapports de la présidence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. Elle prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts. En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 391 753 euros comme suit :

- 375.000 euros aux associés, à titre de dividendes, soir 37,50 euros par action
- Le solde, soit 16.753 euros au compte Autres Réserves.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 129 770 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts ; nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : pas de distribution
Exercice clos le 31 décembre 2021 : 50.000 euros, soit 10,00 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 32.000 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 18.000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2022 : 175.000 euros, soit 17,50 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 175.000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Le président

La secrétaire